

En temps de guerre est ce que ça s'appellerait "Intelligence avec l'ennemi" ?



Article rédigé par *CNews*, le 11 juin 2022

Auditionné par le Sénat sur les incidents du Stade de France, le directeur des relations institutionnelles de la Fédération française de football (FFF) a affirmé que les images de vidéosurveillance avaient été «automatiquement détruites». La préfecture de police de Paris a, de son côté, assuré dans la soirée qu'elle était toujours en possession de ces images.

Nouveau rebondissement dans l'affaire des incidents du Stade de France, survenus en marge de la finale de la Ligue des Champions.

Auditionné par le Sénat, le directeur des relations institutionnelles de la Fédération française de football (FFF), Erwan Le Prevost, a affirmé que les images de vidéosurveillance gérées par le Stade avaient été «automatiquement détruites». Selon son témoignage, celles-ci étaient «extrêmement violentes».

Vidéosurveillance au stade de France : « Les images sont disponibles pendant sept jours. Elles sont automatiquement détruites. On aurait dû avoir une réquisition pour les fournir aux différentes populations. »
@LeprevostLe #Sénat #FFF pic.twitter.com/xT4TMuKAbv

— Public Sénat (@publicsenat) June 9, 2022

«Les images sont disponibles pendant sept jours (...) On aurait dû avoir une réquisition pour les fournir aux différentes populations», a-t-il expliqué. Selon ce responsable de la FFF, cette réquisition n'a pas eu lieu car la justice a uniquement été saisie sur le sujet de «la fausse billetterie».

«C'était au procureur de la République de faire la réquisition de ces images», a précisé François-Noël Buffet, président LR de la commission des lois du Sénat.

LA PRÉFECTURE DE POLICE DE PARIS ASSURE AVOIR DES IMAGES

Alors que la polémique enflait sur cette destruction, la préfecture de police a assuré dans un communiqué via un tweet, publié ce jeudi à 20h20, qu'elle était toujours en possession de ces images.

#StadeDeFrance | Les images en possession de la @prefpolice sont évidemment toujours à la disposition de la justice, dans le cadre de réquisitions dressées dans une enquête pénale. Ne confondons pas images de la police et images d'un opérateur privé. pic.twitter.com/FFeZmRZ2FZ

— Préfecture de Police (@prefpolice) June 9, 2022

Elles «sont évidemment toujours à la disposition de la justice, dans le cadre de réquisitions dressées dans une enquête pénale», a ajouté la préfecture de police.

Elle a également insisté sur la différence entre les images d'un opérateur privé et celles fournies par la police. Ce nouveau rebondissement devrait relancer l'affaire liée aux violences commises en amont de la finale de la Ligue des Champions.

Retrouver l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)

11/06/2022 06:00